

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/09/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE JAMBVILLE, LAINVILLE-EN-VEXIN, MONTALET-LE-BOIS, OINVILLE-SUR-MONTCIENT ET GAILLON-SUR-MONTCIENT : APPROBATION DE L'AVENANT N°4</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 20/09/2024	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 02/10/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 108**

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 25**

AIT Eddie a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BORDG Michaël a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan  
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à MINARIK Annie  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole  
DUMOULIN Pierre-Yves a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine  
HAMARD Patricia a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
JALTIER Alec a donné pouvoir à WOTIN Maël  
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à TURPIN Dominique

KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly  
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric  
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry  
MONNIER Georges a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
MOREAU Jean-Marie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
MULLER Guy a donné pouvoir à NICOLAS Christophe  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à PERRON Yann  
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LECOLE Gilles

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 8**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, DAZELLE François,  
JUMEAUCOURT Philippe, NICOT Jean-Jacques, POURCHE Fabrice

**132 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON  
Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL  
Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude,  
BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE  
Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD  
Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle,  
DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe,  
DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD  
Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila,  
ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD  
Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD  
Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec,  
JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD  
Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre,  
LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LBOUC Michel,  
LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice,  
LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS  
Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY  
Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard,  
MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril,  
NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN  
Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole,  
PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie,  
QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé,  
RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE  
Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine,  
TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère,  
VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI  
Fabrice

**0 CONTRE :**

**1 ABSTENTION :**

HAFID Karima

**0 NE PREND PAS PART :**

# EXPOSÉ

Par contrat de délégation de service public notifié le 3 janvier 2008, les sept communes du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Montalet-le-Bois ont confié à la Société Française de Distribution d'Eau, l'exploitation du service public d'eau potable pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Trois avenants ont été notifiés au délégataire :

- L'avenant 1, prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016, avait pour objet de confier au délégataire, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une unité de traitement de pesticides installée sur le site de production de la Bernon implanté dans la commune de Seraincourt et de prolonger la durée du contrat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2024. Un projet de traitement sur charbon actif de l'eau du forage de la Bernon a été rendu nécessaire par la présence de pesticides dans l'eau (à des concentrations supérieures aux normes de qualité, rendant l'eau impropre à la consommation). Après analyse comparative des conditions de réalisation du projet en maîtrise d'ouvrage publique ou en maîtrise d'ouvrage concessive, de l'impact sur le tarif facturé à l'utilisateur et des délais de mise en œuvre, le SIAEP a retenu un schéma concessif. Le contrat a été prolongé de 5 ans afin de corrélérer l'amortissement de l'ensemble des travaux à la durée du contrat et de maintenir le montant de la redevance à un niveau correct pour l'utilisateur.
- L'avenant n°2 avait pour objet de prendre acte du retrait des communes de Gaillon-sur-Montcient, Oinville-sur-Montcient, Montalet-le-Bois, Jambville et Lainville-en-Vexin du SIAEP de Montalet-le-Bois devenu le SIAEP des communes de Frémainville et Seraincourt.
- L'avenant 3 avait pour objet le retrait du périmètre du contrat d'une parcelle de la commune de Jambville.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du contrat de 12 mois et de prendre en compte l'internalisation de l'achat d'eau. Le montant de la part proportionnelle du tarif de base est ainsi modifié pour tenir compte de ces évolutions contractuelles.

Du fait des réflexions menées par la Communauté urbaine sur le périmètre du futur contrat de concession, la Communauté urbaine souhaite harmoniser la date de fin de ce contrat avec celle du contrat de Meulan-Tessancourt pour fusionner les deux périmètres, et ce, dans l'objectif de rationaliser les procédures et d'obtenir ainsi de meilleures conditions financières. Il est également à noter que cette démarche permettra à partir de fin 2026 d'alimenter les communes de Jambville, Montalet-le-Bois et Lainville-en-Vexin à partir du captage de l'eau situé à Meulan-en-Yvelines en substitution du captage actuel de l'Eau brillante contaminé par les pesticides.

Au vu de ces éléments et compte tenu des délais inhérents à la procédure de passation d'une délégation de service public, il apparaît nécessaire de prolonger la durée de ce contrat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025 avec le délégataire en place.

Afin d'avoir une meilleure vision sur les charges du service, la Communauté urbaine entend également, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, reprendre l'achat d'eau en interne et ainsi procéder à une modification de la tarification prévue au 2) de l'article 5 de l'avenant n°1 qui avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

« 2) PARTIE PROPORTIONNELLE :

*Consommation (rc) = 0,6432 € H.T./m<sup>3</sup>. »*

*Ce tarif est défini dans les conditions identiques à celles du contrat initial, à savoir les conditions économiques connues au 1<sup>er</sup> septembre 2007.*

*Soit à titre indicatif en valeur janvier 2024 : Consommation (rc) = 0,9957 € HT/m<sup>3</sup>. »*

Enfin, la prolongation du contrat au cours de l'année 2025 par le délégataire en place apparaît nécessaire au regard de la bonne gestion des deniers publics mais aussi de la bonne gestion et de la continuité de ce service public délégué par la Communauté urbaine. Aussi, le lancement d'une procédure de passation de délégation de service public sur un périmètre élargi en vue de la

notification d'un contrat dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 permettra, dès les prochains mois, une mise en concurrence des opérateurs économiques de ce secteur d'activité conformément aux articles L. 3135-1, R.3135-2 et R.3135-3 du code de la commande publique.

L'incidence financière de la prolongation de la durée du contrat sur le chiffre d'affaires du délégataire est de 136 000 € HT.

Le présent avenant génère une plus-value de 2,5% sur le montant du chiffre d'affaires du délégataire.

L'avenant n°1 a généré une plus-value de 52% sur le montant du chiffre d'affaires du délégataire.

L'impact cumulé des avenants 1 et 4 sur le chiffre d'affaires du délégataire ressort à 54,5 %.

L'avenant a ainsi été soumis pour validation à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) le 5 septembre 2024, qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable des communes de Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient et Gaillon-sur-Montcient,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 3135-1, R. 3135-2 et R. 3135-3,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le contrat de délégation de service public des communes de Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient et Gaillon-sur-Montcient,

**VU** le projet d'avenant n°4,

**VU** l'avis favorable de la CDSP le 5 septembre 2024,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 17 septembre 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable des communes de Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient et Gaillon-sur-Montcient.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 02/10/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : 01/10/2024

Exécutoire le : 02/10/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 26 septembre 2024

Le Président



ZAMBIT POPESCU Cécile